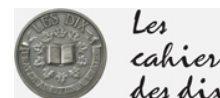


Les Cahiers des Dix



La carrière pré-canadienne de M. de Tracy

Aegidius Fauteux, D. ès L., M. S. R. C.

Number 1, 1936

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1078418ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1078418ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Fauteux, A. (1936). La carrière pré-canadienne de M. de Tracy. *Les Cahiers des Dix*, (1), 59-93. <https://doi.org/10.7202/1078418ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

La carrière pré-canadienne

de M. de Tracy

Par Aegidius Fauteux, D. ès L., M. S. R. C.

Lorsqu'il vint au Canada accomplir les grandes choses que l'on sait et qui comptent parmi les plus glorieuses de nos annales, le marquis de Tracy était déjà au moins sexagénaire.

Non seulement son âge assez avancé, mais la haute mission qui lui avait été confiée et l'habileté rare avec laquelle il l'a remplie, indiquent assez qu'il n'en était pas alors à son premier exploit. Même sa qualité de vice-roi ne suffit pas à expliquer le respect vraiment extraordinaire avec lequel, si l'on en croit les relations contemporaines, il fut accueilli par toute la colonie. Il n'y a pas à douter qu'en arrivant au pays il était accompagné d'une réputation personnelle déjà considérable. Comment se fait-il que nos historiens ne connaissent guère de toute son existence que le bref espace compris entre le 30 juin 1665, date de son arrivée à Québec, et le 28 août 1667, celle de son réembarquement pour la France ? Comment n'ont-ils jamais songé à rechercher ce qu'il avait pu accomplir avant sa venue au Canada durant une longue carrière de plus de soixante ans ?

Tout au plus le R. P. LeJeune nous apprend-il dans son *Dictionnaire général du Canada* qu'antérieurement à sa nomination comme "lieutenant-général dans toute l'Amérique méridionale" en 1663, il avait été "conseiller du roi, puis commissaire général en Allemagne." Convaincu que rien ne nous doit être indifférent de ce qui regarde M. de Tracy, un des personnages les plus justement

vénérés de notre histoire, celui que l'on est presque en droit d'appeler le second fondateur de la Nouvelle-France, j'ai voulu connaître davantage de sa carrière pré-canadienne et je me suis efforcé de dissiper au moins quelques-unes des ombres qui l'ont enveloppée jusqu'ici. Et c'est le résultat de ces longues et patientes recherches que je me permets d'offrir aujourd'hui aux lecteurs du premier *Cahier des Dix*.

L'on s'est demandé, je ne sais vraiment pourquoi, si le nom patronymique du marquis de Tracy n'était pas en réalité Pronville, au lieu de Prouville que nous avons l'habitude de dire.⁽¹⁾ La chose ne souffre assurément pas la moindre difficulté. Non seulement tous les auteurs contemporains qui ont parlé du commissaire général des armées sous Turenne, le nomment Prouville, ainsi que nous aurons l'occasion de le voir, mais il en est de même dans les documents des XV^e et XVI^e siècles où il est question de cette ancienne famille picarde. Il est vrai que Borel d'Hauterive ⁽²⁾ en tient pour Pronville, mais l'on sait aujourd'hui que cet héraldiste surfait est loin d'être dans sa partie une autorité des plus sûres et d'ailleurs il n'indique aucune de ses sources. Si vraiment le nom de Prouville a été quelque fois imprimé Pronville, ce ne peut être que le fait de copistes mal prévenus qui, en transcrivant des manuscrits, ont été victimes d'une confusion trop facile et ont pris pour la lettre n ce qui était en réalité la lettre u. Aux deux ou trois textes où se lit Pronville, l'ont peut en opposer cent autres où se lit uniformément Prouville. La *Gallia Christiana* (IX, 815-816) parlant d'une abbesse du diocèse de Beauvais, parente de notre vice-roi et qui aurait été au XVI^e siècle l'amie de saint François de Sales, la nomme très nettement Bona de Prouvilla. Et voilà qui est plus concluant encore, à cause de l'absence même de la lettre litigieuse : Jean de la Barde, marquis de Marolles, qui a publié en 1661, sous le nom de La Bardaeus, une histoire de son temps en

(1) B. R. H., XIV, 285.

(2) *Annuaire de la noblesse de France*, 1857, p. 367.

latin, y parle naturellement de Tracy qu'il ne pouvait pas ne pas connaître et l'appelle : *Alexander Provillaeus Tracius*.⁽¹⁾

Il existe encore aujourd'hui dans le département de la Somme, qui est partie de l'ancienne Picardie, une commune du nom de Prouville. Cette petite commune de 500 habitants environ qui est située à quelque 30 kilomètres d'Amiens, dans le canton de Bernaville, arrondissement de Doullens, appartenait précisément à la fin du XVI^e siècle à la famille du même nom. Nous verrons tout à l'heure que Pierre de Prouville, que nous croyons avoir été le père de notre vico-roi, en était le seigneur au temps de sa mort en 1615.

Pierre de Prouville dont je viens de parler était sergent-major de la citadelle d'Amiens, position qui correspondait au commencement du XVII^e siècle à celle de major de place et qui était par suite assez considérable. Il appartenait, comme on disait alors, à Henri II d'Orléans, duc de Longueville, le mari de la duchesse du même nom restée célèbre dans l'histoire comme la principale héroïne de la Fronde. Gouverneur de la Picardie dès l'âge de 18 ans, le duc de Longueville avait pris vers 1615 le parti de Condé et des princes contre le fameux Concini devenu maréchal d'Ancre et favori de Marie de Medicis. Ce dernier s'était fait pourvoir du gouvernement d'Amiens par l'autorité royale, mais il n'est pas besoin de dire qu'il ne fut pas fort satisfait d'y trouver comme sergent-major un homme tout à la dévotion de son ennemi personnel, le duc de Longueville.

Fut-il vraiment l'instigateur de l'assassinat de Pierre de Prouville qui eut lieu peu de temps après, il n'est peut-être pas possible de le prouver absolument, mais l'opinion du temps paraît avoir été unanime à le croire.

L'assassinat de Prouville a été raconté au long dans un écrit que publia le *Mercure françois* ⁽²⁾, sous le titre de : "Récit véritable de ce qui s'est passé en la mort de Prouville, sergent-major de la ville

⁽¹⁾ LA BARDAEUS, *De rebus gallicis*, 1642-1652. Paris, 1661, p. 268.

⁽²⁾ Tome IV, p. 148 et ss.

d'Amiens, et en la retraite du duc de Longueville à Corbie." Fontenay-Mareuil ⁽¹⁾ et le cardinal de Richelieu en parlent également dans leurs Mémoires. Je ne citerai que ce qu'en dit le célèbre cardinal :

"Prouville, sergent-major de la dite ville (Amiens) n'était pas "fort serviteur du maréchal d'Ancre, non plus que beaucoup d'autres "d'icelle, et était pour ce sujet mal voulu de lui et des siens. Le jour "de la Madeleine ⁽²⁾ se promenant sur le fossé, un soldat italien de la "citadelle le rencontra et, l'ayant tué de deux ou trois coups de "poignard, se retira dans la citadelle où celui qui y commandait non "seulement le reçut et refusa de le rendre à la Justice, mais monta à "cheval avec lui et le conduisit en Flandre jusques en lieu de sûreté.

"Tout le peuple en fut merveilleusement ému. Les princes, "espérant qu'il le pourroit être jusques à les vouloir aider à s'emparer "de la citadelle, sous couleur d'en chasser le maréchal d'Ancre, envoient "des gens de guerre tout autour de la ville et y font venir de la noblesse "de leurs amis; et M. de Longueville va dans la ville même pour les "y animer, mais des lettres de cachet du Roy, par lesquelles on leur "defendoit de laisser entrer M. de Longueville le plus fort dans la "ville, ayant été montrées à quelques uns de principaux, il ne trouva "pas un seul bourgeois de son côté et fut contraint de se retirer et "s'en aller à Corbie, de peur que ceux de la citadelle se saisissent de "sa personne." ⁽³⁾

L'on sait comment moins de deux ans plus tard, le 24 avril 1617, Concini fut à son tour assassiné alors qu'il entrait au Louvre. La fortune du sinistre favori de la reine régente étant par le fait ruinée, Mme de Prouville crut le moment propice de faire valoir ses revendications et institua immédiatement des procédures contre la veuve du

(1) FONTENAY-MAREUIL. *Mémoires* (dans la Collection de Mémoires Petitot et Monmerqué) tome 50, pp. 287-288.

(2) Par conséquent le 22 juillet 1615, et non pas le 17 juillet comme le dit l'annotateur des *Mémoires de Richelieu*.

(3) *Mémoires du cardinal de Richelieu*, édités par la Société d'Histoire de France, tome I, pp. 385-386.

maréchal d'Ancre, Léonora Galigai, comme complice de l'assassinat de son mari. Son factum a été imprimé sous forme d'un petit opuscule de 29 pages in-16. Voici quel en est le titre complet copié d'après un rarissime exemplaire qu'il m'a été donné de consulter à la Bibliothèque nationale de Paris:

Conclusions civiles de Dame Marie Bochart, veuve de feu Messire Pierre de Prouville, vivant chevalier, seigneur du dit lieu et de Hangars, sergent major de la ville et citadelle d'Amiens, demanderesse et accusatrice, à l'encontre de feu Conchino Concini, marquis d'Ancre, de Leonora Galigay, sa femme, et leurs complices, défenseurs et accusés. A Paris, par Jean Sarra, rue Saint-Jean de Beauvais, M.DC.XVII.

Notons en passant que Mme de Prouville, une Bochart de Champigny de la même famille que le 6e intendant de la Nouvelle-France, était, avant d'épouser le sergent-major de la ville d'Amiens, déjà veuve en premières noces de Guillaume de Gorner, seigneur de Cuignières.

Nous ne savons pas quelle fut l'issue de son procès avec les supposés assassins de son mari. Il est assez probable qu'il fut arrêté par la mort tragique de la défenderesse principale Léonora Galigai. L'on n'a pas oublié en effet que la maréchale d'Ancre, après avoir été plus ou moins convaincue de sorcellerie, fut brûlée en place de Grève, le 8 juillet de cette même année 1617.

Quoique je n'aie encore pu l'établir de façon sûre, je suis fermement convaincu qu'Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, était l'un des fils du sergent-major d'Amiens assassiné en 1615, et c'est pourquoi j'ai insisté un peu longuement sur cet assassinat. Il n'est pas très aisé de démêler la filiation des Prouville, surtout avant le XVII^e siècle, parce que les registres paroissiaux pour cette époque manquent presque partout en France. Il y a bien des papiers Prouville qui se trouvent aux Archives nationales de Paris parmi les papiers sequestrés durant la Révolution française, mais il ne nous apprennent

rien sur le point particulier qui nous intéresse. Marie Bochart elle-même n'a pas pris la peine de nommer ses enfants dans ses *Conclusions civiles* de 1617, quoiqu'elle en parle incidemment.

Que Alexandre de Prouville ait été fils du sergent-major d'Amiens, je crois cependant pouvoir l'inférer du fait notoire que, comme le sergent-major d'Amiens, et encore plus étroitement que lui, il a appartenu au même duc de Longueville. Plusieurs mémorialistes du temps le notent expressément comme nous aurons l'occasion de le voir. Jean de la Barde, marquis de Marolles, va même jusqu'à employer, à la façon romaine, l'expression de "client". Parlant de la convention d'Ulm en 1647, il écrit ce qui suit: "*Eo misere nostri Alexandrum Provillaeum Tracium qui in exercitu nostro quaestor erat, Longuavillae clientem.*" ⁽¹⁾ Il est évident que le fils avait succédé au père dans la confiance du duc de Longueville.

Sous une forme un peu cocasse mais qui ne décèle pas nécessairement une intention d'humour, Robert Arnauld d'Andilly nous fournit dans ses *Mémoires* l'intéressant renseignement qui suit sur le compte de la victime de Concini: "Pierre de Prouville, gentilhomme d'une bonne maison de Picardie, avait une jambe de bois et sept "enfants." ⁽²⁾

Alexandre de Prouville, le futur marquis de Tracy, était-il l'aîné de ces sept enfants, ou du moins était-il l'aîné des fils? Il est impossible de l'affirmer. Ce qui peut en faire douter, c'est qu'on ne le voit jamais prendre la qualité de seigneur de Prouville. Le fait paraîtrait indiquer que ce principal fief de la famille est tombé en héritage à un frère plus âgé que lui, peut-être ce François de Prouville dont la femme tenait un enfant sur les fonts baptismaux de concert avec Tracy lui-même en octobre 1651, à Paris. ⁽³⁾

(1) LA BARDAEUS, *De rebus gallicis*, loco citato.

(2) ARNAULD D'ANDILLY, *Journal*, p. 90.

(3) Note fournie par le R. P. Archange Godbout et extraite de la Bibliothèque nationale, Manuscrits français 32593.

Au témoignage de la Mère Marie de l'Incarnation ⁽¹⁾, le marquis de Tracy, au moment où il séjourna à Québec, avait environ 62 ans. D'autre part, au cours de la notice qu'il lui a consacrée dans sa *Chronologie historique et militaire* et qui est trop circonstanciée pour ne pas être fondée sur une documentation sérieuse, Pinard prétend qu'il avait déjà 70 ans lorsqu'il marcha de sa personne contre les Agniers du Canada en 1666. ⁽²⁾ Il serait donc né, soit en 1603 d'après la Mère Marie de l'Incarnation, soit vers 1596 d'après Pinard. Rien ne s'oppose à ce que nous acceptions de préférence la version de la religieuse ursuline; sans compter qu'elle est encore plus vraisemblable, elle s'accorde aussi bien que l'autre avec ce que nous savons de la carrière de M. de Tracy.

Comment notre vice-roi qui ne pouvait être que Prouville tout court à la mort de son père en 1615 et qui ne pouvait en hériter que les fiefs de Prouville ou de Hangars, est-il devenu sieur de Tracy ? Très probablement, par mariage. L'on sait aujourd'hui qu'il se maria deux fois. Nous ne connaissons malheureusement pas le nom de sa première femme, mais de ce qu'il avait eu un fils mort mestre de camp de cavalerie à 25 ans en 1655, il est permis de conclure qu'il a dû l'épouser avant 1630. Or la première mention qui est faite de notre héros, à notre connaissance du moins, sous le nom de Tracy, date de 1632. Il est donc fort possible que les deux fiefs de Tracy dont il se dira toujours seigneur et auxquels il a emprunté son nom, lui soient venus du chef de sa femme au nom encore inconnu.

Les deux lieux de Tracy dont Alexandre de Prouville était seigneur, existent encore. Ce sont les deux communes de Tracy-le-Val et de Tracy-le-Mont situées à deux kilomètres de distance l'une de l'autre dans le département de l'Oise qui, dans la première moitié du XVII^e siècle, faisait encore partie de la Picardie. Je sais que M. Régis Roy n'a voulu voir en M. de Tracy qu'un baron et que, s'appuyant sur

(1) MARIE DE L'INCARNATION, *Lettres* (éd. Richaudeau), t. II, p. 290.

(2) PINARD, *Chronologie historique et militaire*, t. IV, pp. 124 et ss.

l'autorité de Gourdon de Genouilhac, il a placé dans l'Orléanais sa baronnie de Tracy. ⁽¹⁾ Malheureusement il semble bien que l'auteur du *Dictionnaire des fiefs* a fait une double erreur, d'abord en plaçant dans l'Orléanais la baronnie de Tracy et ensuite en l'attribuant aux Prouville. Il y a eu une baronnie de ce nom au lieu appelé aujourd'hui Tracy-sur-Loire dans le département de la Nièvre mais, dès le XVI^e siècle, elle appartenait aux Destutt de Tracy, une famille originaire d'Ecosse. On en connaît une autre qui appartenait à la famille Le Plessis et qui n'est qu'un hameau dans la commune de Neuville, près de Vire en Calvados. Que Alexandre de Prouville ait été seigneur du lieu de Tracy dans l'élection de Noyon, et non pas d'un autre Tracy quelconque dans l'Orléanais ou dans le Nivernais, comme on l'a prétendu, cela ressort clairement du contrat de mariage de Simon Lefebvre-Angers passé à Québec le 10 janvier 1667 et où il est dit que le dit Simon Lefebvre-Angers, attaché à la maison de Mgr de Tracy, était de Saint-Eloy de Tracy-le-Val, évêché de Noyon. Dans l'acte de son mariage le même personnage est dit de Tracy-le-Bas, mais il est évident que ce n'est là qu'un autre nom donné à Tracy-le-Val par une sorte d'opposition à Tracy-le-Mont. Quant à Saint-Eloy c'est tout simplement le vocable sous lequel était connue l'église paroissiale de Tracy.

L'on vient de voir que M. de Tracy était seigneur des deux Tracy. Mais était-il en même temps marquis ? Sir Thomas Chapais se l'est demandé dans son *Jean Talon* ⁽²⁾, mais il n'a pas cherché à résoudre la question. Il fait observer que Mgr de Laval dans son *Informatio de Statu Ecclesiæ Novæ Franciæ*, en 1664, et le R. P. Lemer cier dans sa *Relation* de 1665 sont les deux seuls contemporains canadiens à donner à M. de Tracy le titre de marquis, tandis que dans sa commission de lieutenant-général, et aussi bien dans les plumitifs du Conseil Souverain, il est tout simplement appelé le sieur de Prouville Tracy ou Alexandre de Prouville, seigneur de Tracy.

⁽¹⁾ B. R. H., X, 344.

⁽²⁾ CHAPAIS, *Jean Talon*, p. 65.

Je dois dire que dans tous les documents de provenance française qu'il m'a été donné de consulter pour la présente étude, je n'ai pas rencontré davantage le titre de marquis accolé au nom d'Alexandre de Prouville. Mazarin, Le Tellier et Colbert dans leurs lettres, Turenne et Cosnac dans leurs Mémoires et Loret dans sa *Muse historique* disent M. de Tracy, le sieur de Tracy ou simplement Tracy. Aucun des témoignages ci-dessus, il est vrai, n'est postérieur à 1657, et l'on pourrait encore penser que M. de Tracy n'a été fait marquis que plus tard, sinon avant, du moins après sa venue au Canada, mais il n'en reste pas moins que, de même qu'en 1664, dans une ordonnance qu'il a édictée à la Martinique, il ne s'était intitulé que seigneur des deux Tracy, on ne le voit pas s'intituler autrement deux jours avant sa mort, le 26 avril 1670, alors qu'il signe une obligation de 2400 livres à son fidèle écuyer Henri de Lafrenaye.

En dépit de toutes ces apparences, cependant, il est permis de soutenir que M. de Tracy était bel et bien marquis et dès le temps où il vint au Canada. Pour bien juger de la question, il importe, je crois, de se placer à l'époque même où vivait notre personnage. Jusque au milieu du XVII^e et un peu au delà ce n'était pas encore l'usage de bombarder de leurs titres à tout propos les comtes et les marquis même authentiques. Il n'y a qu'à lire la *Gazette de France* et l'on verra qu'au temps qui nous occupe l'on disait communément le sieur d'Estrades ou le sieur de Bouteville, deux personnages dont les titres de comte ou de marquis n'étaient pourtant pas discutés. Même le duc de Longueville, tout Orléans qu'il était, n'était désigné le plus souvent que sous le nom de M. de Longueville. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que Mazarin et Colbert, en parlant d'un gentilhomme au marquisat plus récent encore, se soient contentés de l'appeler M. de Tracy ou même Tracy. Mais, dira-t-on, pourquoi le sieur de Prouville n'arborait-il pas lui-même son titre de marquis de Tracy? M. Régis Roy a laissé entendre dans le *Bulletin des Recherches historiques* en 1904⁽¹⁾

(1) B. R. H., X, 342-344.

qu'il n'y avait en réalité aucun droit et il cite une couple de témoignages pour établir combien étaient fréquentes à cette époque de semblables usurpations. Mais ne peut-on pas trouver dans les témoignages mêmes qu'il invoque la raison pour laquelle M. de Tracy, tout en étant marquis, ne se souciait cependant pas de le proclamer?

"Il est vrai, dit d'abord Saint-Simon, que les titres de comte et "de marquis sont tombés dans la poussière par la quantité de gens "de rien et même sans terres qui les usurpent, et même par là tombés "dans le néant, si bien que ceux qui sont marquis ou comtes, qu'ils "me permettent de le dire, ont le ridicule d'être blessés qu'on leur "donne ces titres en parlant d'eux."

"Vous ne voulez plus qu'on vous appelle comte, écrit à son "tour Mme de Sévigné à Bussy-Rabutin, le 20 décembre 1675, et "pourquoi, mon cher cousin ? Ce n'est pas mon avis; je n'ai encore "vu personne qui se soit trouvé déshonoré de ce titre . . . Il n'a point "été profané comme celui de marquis. Quant un homme veut usurper "un titre, c'est celui de marquis qui est tellement gâté qu'en vérité je "pardonne à ceux qui l'ont abandonné."

Alexandre de Prouville se devait de prendre dans les actes officiels la qualité de seigneur de Tracy, parce que cette formalité était nécessaire en droit à la reconnaissance de sa possession seigneuriale, mais, même si sa terre était érigée en marquisat, rien ne l'obligeait à prendre le titre de marquis qui, en fait, n'ajoutait rien à ses droits seigneuriaux, et il pouvait même, comme dit Mme de Sévigné, avoir ses raisons de l'omettre, la crainte par exemple d'être confondu avec les "petits marquis" dont Molière commençait alors à se moquer.

Dans le beau portrait que Joseph L'Enfant a gravé de Tracy en 1660 et au bas duquel il a placé son blason : De sinople à la croix engrêlée de gueules, on voit que la couronne qui surmonte l'écu est bien une couronne de marquis telle qu'elle était alors : une feuille d'ache et deux demies séparées par trois perles, et ceci indique que M. de Tracy s'affirmait marquis au moins sur ses armes. Souvenons-nous

qu'en 1660, l'on n'en était pas encore tout à fait au temps dont parlent Saint-Simon, et même Mme de Sévigné, et encore moins au XVIII^e siècle alors que le moindre hobereau timbraît son écusson d'une couronne de comte ou de marquis. Il ne faudrait pas non plus dédaigner absolument les témoignages du R. P. Lemercier et surtout de Mgr de Laval qui n'ont pas dû donner sans raison du marquis à M. de Tracy.

Enfin Saint-Simon parle lui-même dans ses *Mémoires*⁽¹⁾ et avec une certaine sympathie, d'un de ses contemporains qu'il appelle "le pauvre Tracy" et qui, après avoir donné les plus belles espérances, eut la tête dérangée et mourut à Charenton en 1704. Or ce pauvre Tracy n'est autre que Jean-Louis de Halgouët, marquis de Tracy, le propre petit-fils d'Alexandre de Prouville, marquis de Tracy. L'éditeur de Saint-Simon, M. de Boislisle, un des hommes de France qui ont su le mieux se débrouiller dans le dédale des titres honorifiques au XVII^e siècle, note que Jean-Louis de Halgouët "appartenait à une branche cadette "des Halgouët à qui le marquisat de Tracy était venu par une Prouville, "fille d'un lieutenant général". Marie-Crisante de Prouville a en effet épousé Pierre de Halgouët, chevalier, seigneur de Cargreys. Si elle a pu transmettre à son fils le marquisat de Tracy, il faut nécessairement que ce marquisat ait existé avant la mort de son père.

Mais il est temps d'en arriver aux activités mêmes de notre personnage. Je ne crois pouvoir rien faire de mieux à ce propos que de reproduire presque intégralement la notice très fournie qu'a consacrée Pinard à Alexandre de Prouville dans sa *Chronologie historique et militaire*.⁽²⁾

"Capitaine de chevaux-légers dès 1632, il servit au combat de "Remoulins où le duc d'Elbeuf vit son arrière-garde en déroute; à la "conquête de Lorraine en 1633; à la prise de Haguenau, de Saverne, "de Lunéville, de Bitche, de la Mothe, au ravitaillement de Heidelberg "et de Philipsburg en 1634; au combat de Vandrevange en 1635; à la

(1) SAINT-SIMON. *Mémoires*, publiés par A. de Boislisle, tome XII, p. 250.

(2) Tome IV, pp. 124 et ss.

“levée du siège de Colmar par les Impériaux, à la prise de Saverne, “à la défaite du duc de Lorraine sur les bords du Rhin après la levée “du siège de St-Jean de Lône par ce Prince en 1636. Il combattit en “1637 à la Ferrière : Mercy y fut battu. Il était en 1638 au siège “de Rhinfeld, aux deux actions qu’occasionna ce siège, à la prise de “cette place, au blocus de Brisac, à la défaite de Savelly près de Winter- “val, à la prise de Brisac, à la prise de Pontarlier, de Noseray, de Joux “en 1639, à la levée du siège de Binghen par les Impériaux en 1640, “à la canonnade de Ratisbonne, à la bataille de Wolfenbutel en 1641. “Il fut créé commissaire général de l’armée d’Allemagne, par commis- “sion du 14 septembre ⁽¹⁾. Il contribua en 1642 à la levée du siège “de Hothenwiél par les Impériaux; à la victoire remportée à Kempen. “Il eut un ordre du 23 août pour commander le régiment de cavalerie “de Watronville pendant la maladie du mestre de camp. Il obtint ce “régiment, sur la démission de Watronville, par commission du 17 “mai 1643. Nommé conseiller d’Etat, il servit au siège de Thionville, “après lequel il fut envoyé à la Cour pour demander un renfort et “attaquer les Bavaois.

“On le pourvut d’un régiment de dragons, vacant par la mort “du maréchal de Guébriant, par commission du 28 mars 1644. Il “retourna en Allemagne avec une instruction sur ce qu’il avait à “faire ⁽²⁾; combattit aux deux actions de Fribourg, concourut à la “prise de Philisbourg, de Binghen, de Creutznack, de Landau. Il alla “encore servir en Allemagne en 1645, avec une instruction sur ce qu’il “avait à faire pendant la campagne ⁽³⁾ et se trouva au combat de “Mariendal, à la prise de Wimphen, à la bataille de Nordlingen, au “siège d’Hailbron, à la prise de Trèves.

(1) *Recueil historique de Cangé*, à la Bibliothèque du Roi. En cette qualité il était chargé de la justice et de la police de l’armée et tenait la place de l’intendant.

(2) Elle est du 13 avril 1644, dans les *Manuscrits Le Tellier*, tome II, p. 95.

(3) Elle est du 6 février 1645. *Manuscrits Le Tellier*, tome IV, p. 110.

“On le chargea par instruction du 12 février 1646 de veiller à la levée des troupes étrangères que le Roi avait ordonnée en Allemagne. On lui donna, par commission du 13, le commandement de ces troupes pour les faire joindre à l’armée d’Allemagne. On le fit maréchal de camp, par brevet du 14. Il servit au siège d’Augsbourg la même année; à la prise de Tubingen en 1647. On convertit son régiment de dragons en régiment de cavalerie, par ordre du 28 avril 1648.

“Il se signala au combat de Zufenarhausen. Il prit le parti des Princes et se retira avec Mme de Longueville. On lui ôta son régiment de cavalerie étrangère, le 16 mars, et on le licencia; on lui ôta aussi son régiment de cavalerie française. Il rentra dans l’obéissance en 1651. Créé lieutenant général des armées du roi par pouvoir du 10 juillet 1652, il fut employé en Guyenne et se trouva aux sièges de Bourg et de Bordeaux : il continua de servir en Guyenne les années suivantes.

“On le créa lieutenant général en Amérique en l’absence du comte d’Estrades, qui en était Vice-Roi, par pouvoir du 19 novembre 1663. Il arriva à Québec au mois de juin 1665, détacha quelques troupes pour réprimer les courses des Iroquois, fit faire la récolte sans être troublé, se mit ensuite à la tête de toutes les troupes et parvint à faire construire trois forts sur la rivière des Iroquois. Il marcha en 1666, âgé de plus de 70 ans, contre les Agniers (c’est un canton iroquois) et conduisit le corps de bataille. Tous les Sauvages qu’on rencontra dans leurs cabanes furent faits prisonniers. On s’empara des vivres qui y étaient en abondance et on réduisit leurs bourgades en cendres.

“Le marquis de Tracy repassa en France en 1667. On lui donna le commandement de Dunkerque, en l’absence du comte d’Estrades, par commission du 12 décembre. Il obtint le gouvernement du château Trompette par provisions du 26 oct. 1668 et le garda jusqu’à sa mort, le 28 avril 1670.”

Ces états de service laissent voir combien grande fut l'activité guerrière de M. de Tracy. Même au temps où il était commissaire général, spécialement chargé de l'approvisionnement des armées, il ne laissait pas de payer de sa personne et à l'occasion de charger à la tête de ses dragons.

Et l'on est en droit de penser qu'il fut en la force de son âge un combattant particulièrement redoutable lorsqu'on sait qu'il était d'une vigueur peu commune et d'une stature presque géante. C'est du moins ce que nous apprend la Mère Marie de l'Incarnation dans ce passage d'une de ses lettres où elle raconte comment, au cours de l'expédition contre les Agniers, un suisse tomba en défaillance et fut près de causer une tragédie pour avoir voulu transporter par dessus un obstacle M. de Tracy "qui est, dit-elle, un des plus grands hommes que j'aie vus."⁽¹⁾

Nous n'entreprendrons pas de suivre M. de Tracy sur chacun des champs de bataille aux noms rébarbatifs que vient de longuement énumérer la *Chronologie* de Pinard. Nous ne reviendrons que sur trois des principales époques de sa vie militaire, celle des guerres d'Allemagne, celle de la Fronde et enfin celle de la guerre de Guyenne.

De 1641 à 1649 Tracy joua dans les guerres d'Allemagne un rôle de première importance. Le cardinal Mazarin nous en fournit lui-même mainte preuve dans ses *Lettres* où il ne cesse jamais de le considérer comme un de ses plus précieux auxiliaires. Il n'en fait pas seulement un intendant des armées, il en fait pratiquement un ambassadeur ordinairement chargé d'interpréter auprès du maréchal de Guébriant les mesures décidées à la Cour sur la conduite de la guerre. A l'appui de cette affirmation je citerai un passage de l'*Histoire des princes de la maison de Condé* où le duc d'Aumale nous montre le duc d'Enghien, c'est-à-dire le futur grand Condé, alors que, n'étant qu'à quelques lieues de Paris en revenant des armées (septembre 1643), son carrosse est arrêté par un voyageur qui venait le trouver. C'était M. de Tracy, commissaire général et colonel de l'armée d'Allemagne.

(1) MARIE DE L'INCARNATION. *Lettres*, édition Richaudeau, t. II, p. 328.

Grotius, ambassadeur de Suède à Paris, s'était plaint d'un mouvement en arrière qui mettait en péril les troupes de son souverain et Tracy apportait au Roi un appel suprême de Guébriant qu'il avait laissé le 2 septembre à Ernstein, en Alsace, à quatre lieues de Strasbourg.

Ce fut sur ces nouvelles que Mazarin hâta la formation sur la Meuse d'un corps de 8 à 10,000 hommes destiné à marcher sur le Rhin. Il fut décidé que le duc d'Enghien prendrait la direction de cette nouvelle armée, rejoindrait Guébriant, puis commanderait en chef. Des lettres royales contenant les ordres de détail furent signées les 8 et 10 septembre. Tout y était prévu. Enfin ces instructions furent remises à M. de Tracy qui repartit de Paris le 12 ou le 13 septembre.⁽¹⁾

Quoi qu'en dise le duc d'Aumale, tout n'avait pas été prévu, du moins tout n'avait pas été dit dans les lettres royales du 8 et du 10 septembre 1643, puisque Mazarin, dans une lettre datée de l'un de ces deux jours, le 10 septembre, croyait pouvoir écrire au maréchal de Guébriant : "M. de Tracy vous entretiendra si au long des résolutions qu'on a prises icy pour les affaires d'Allemagne que je n'ay rien à y ajouter."⁽²⁾

Mais Tracy n'était pas seulement le principal agent de liaison entre le Roi et ses généraux, il avait, comme commissaire général, la tâche d'approvisionner les troupes et surtout celle particulièrement ardue de trouver l'argent nécessaire à la campagne. Il s'en acquitta si bien pour sa part que le cardinal Mazarin, d'ordinaire assez avare de compliments, n'hésitait pas à lui adresser cet éloge dans une lettre du 19 novembre 1643 : "L'abondance qui s'est trouvée dans l'armée est un effet de votre prévoyance et de votre soin".⁽³⁾

(1) DUC D'AUMALE. *Histoire des princes de Condé*, IV, 221-222.

(2) *Lettres de Mazarin*, éditées par M. Chéruel, I, p. 357.

(3) *Lettres de Mazarin*, I, p. 458.

Parlant des démarches à faire pour trouver les vivres et l'argent dans cette même campagne, le duc d'Aumale écrit encore ce qui suit dans son *Histoire des princes de Condé*:

“Trois agents très actifs et très intelligents conduisaient ces “négociations, Lefèvre-Caumartin à Soleure, Brachet à Bâle, Tracy à “Strasbourg, et la correspondance de M. le duc d'Enghien témoigne “de la sollicitude avec laquelle il suivait leurs opérations. Les deux “derniers surtout obtinrent des résultats importants : Brachet, un “des confidents de Mazarin, et Tracy, lieutenant de roi à Brisach, très “versé dans ces sortes d'affaires, jouissant d'une grande considération “et d'une véritable autorité dans toute la région. La besogne n'était “pas toujours facile; si la fortune semblait un moment moins favo- “rable, les financiers, les hommes d'affaires faisaient des difficultés. “Mais le grand marché de Strasbourg fut toujours ouvert à Tracy qui “put envoyer directement à l'armée du pain, de la farine, des balles, “etc. Ce qui était plus essentiel et plus difficile, il parvint à traiter “avec un financier qui devait avoir plus tard la confiance de Mazarin, “le banquier Hervart, pour une avance de fonds importante” (1).

Le maréchal de Guébriant étant mort, ce fut Turenne qui fut chargé d'aller prendre à sa place la direction des armées en Allemagne. Tracy ne fut pas moins utile au nouveau général qu'à son prédécesseur. Le passage suivant de l'*Histoire du vicomte de Turenne* par Ramsay mérite d'être ici cité en ce qu'il fait voir mieux que tout autre en quelle estime notre héros était tenu par l'illustre guerrier :

“D'Erlac, gouverneur de Brisac, l'avait abandonnée à l'approche “du Vicomte et lui marquait par une lettre qu'étant persuadé que la “Cour se défiait de sa fidélité il était sorti de la ville et la lui remettait “entre les mains. Le Vicomte qui connaissait le mérite de cet officier, “bien loin de profiter de sa faiblesse et de s'emparer de son gouver- “nement, lui envoya Tracy, un de leurs amis communs, pour le prier

(1) DUC D'AUMALE. *Histoire des princes de Condé*, IV, 367-368.

“de revenir incessamment et de reprendre son employ. Turenne, ayant rassuré d'Erlac, continua sa route.”⁽¹⁾

Ceci se passait au commencement de 1644, mais nous voyons que pendant la dernière partie de cette même année Tracy hésite à continuer ses fonctions de commissaire général. Le cardinal ne veut pas le presser, car il comprend qu'il a droit à un repos, mais on sent qu'il souffre de cette indécision qui ne se prolonge pas moins de trois mois, de septembre à décembre. Enfin, le 7 décembre 1644, Mazarin croyait pouvoir écrire à Turenne : “La résolution que M. de Tracy a prise “de retourner à l'armée et d'y servir avec plus de zèle et de soin que “jamais, fait cesser toutes les pensées que nous avons de chercher “quelqu'un qui put remplir sa place”⁽²⁾. Il n'était cependant pas encore vrai que Tracy eût terminé ses atermoiements. Le 16 du même mois Mazarin était forcé de récrire à Turenne que rien ne marchait plus, mais ce devait être heureusement sa dernière alerte. Au moment même où le cardinal achevait d'annoncer au commandant des armées d'Allemagne cette désappointante nouvelle, il vit arriver Tracy lui-même, et après l'avoir retourné avec sa maestria italienne, lui arracha une promesse définitive, juste à temps pour ajouter à sa lettre ce post-scriptum : “Depuis avoir écrit ce que dessus, M. de Tracy est arrivé; il a résolu de retourner en Allemagne”⁽³⁾. Et ce que dit fut fait.

Il est évident que Mazarin trouvait avantage à ménager le commissaire des armées d'Allemagne, car, malgré son estime pour lui, il ne laissait pas de le trouver quelque fois peu commode. Voici en effet ce qu'il en écrivait à Turenne, pendant le cours des tractations susdites, le 9 novembre 1644 : “Quant à M. de Tracy, duquel je suis obligé de “vous dire que je n'y trouve rien à désirer à son zèle pour le service

(1) RAMSAY, *Histoire du vicomte de Turenne*, I, p. 91.

(2) *Lettres de Mazarin*, II, p. 115.

(3) *Lettres de Mazarin*, II, pp. 120-122.

“ny à sa capacité, je l’ay trouvé trop roide, pour n’user point d’un autre “terme”(1).

Je cueille encore dans une autre lettre de Mazarin à Turenne, en date du 18 août 1645, ce témoignage significatif en faveur de notre héros : “Je suis en une peine extrême de la blessure de M. de Tracy “qui vous fera grande faute dans les occasions présentes”(2).

Cette blessure dont Pinard ne parle pas a dû être assez sérieuse, car elle obligea Tracy à se faire remplacer pendant quelque temps comme commissaire par M. de Vautorts. En mars 1646, cependant, il était déjà de retour aux armées. Aux conférences d’Ulm qui eurent lieu cette même année il représenta le vicomte de Turenne, tandis que Branschenberg, général de l’artillerie bavaroise, représentait le duc de Bavière(3).

Mais l’année suivante, en 1648, il devait être appelé à conduire, et à Ulm cette fois encore, une négociation diplomatique beaucoup plus importante, celle qui aboutit à une trêve entre les couronnes confédérées de France et de Suède et l’électeur de Bavière et qui prépara les voies au traité de Munster.

Le grand objet était alors pour les Français et les Suédois de détacher l’électeur de Bavière de l’empereur d’Allemagne Ferdinand, mais il ne devait pas être atteint sans de grandes difficultés. Quoique Maximilien eut lui-même demandé l’armistice, il restait à en débattre les conditions, et les intrigues et les menaces de l’empereur d’un côté et les exigences trop considérables et parfois contradictoires de la France et de la Suède de l’autre, pouvaient à tout instant faire manquer l’opération.

Il fut enfin décidé que les représentants accrédités des trois parties en cause se rencontreraient à Ulm dans le cours de février 1647. L’électeur de Bavière avait choisi pour le représenter à cette conférence

(1) *Lettres de Mazarin*, II, p. 95.

(2) RAMSAY, *Histoire du vicomte de Turenne*, t. I, p. 153.

(3) *Lettres de Mazarin*, II, p. 214.

un certain Schaffer et le conseiller de guerre Küttner. De son côté la Suède avait délégué le commissaire des guerres Brandt et le général Douglas. Quant aux intérêts de la France, ils avaient été confiés à M. de Tracy et à Antoine Foucquet, un conseiller au parlement, généralement connu sous le nom de sieur de Croissy, mais que M. Charvériat, dans son *Histoire de la guerre de Trente ans*, désigne d'un autre nom qui lui appartenait aussi, celui de sieur de Marsilly.

Le même M. Charvériat a consacré plusieurs pages de son important ouvrage à l'armistice de 1647. Je lui emprunte, en lui en laissant la responsabilité, le récit de quelques incidents qui ont marqué ces négociations et dont l'un en particulier nous fait voir un Tracy bien différent de celui peint dans nos annales.

“Afin de leur rendre la Bavière suspecte, écrit M. Charvériat, “les Autrichiens répandirent le bruit que l'électeur avait engagé le “duc de Lorraine à envahir la France. Les ambassadeurs français y “ajoutèrent foi, et Tracy voulut même quitter Ulm sur le champ. “Küttner, en le flattant, parvint à le retenir. Mais, d'un autre côté, “Turenne et Wrangel qui ne voulaient pas d'armistice parce qu'ils “pensaient pouvoir continuer heureusement la guerre, représentaient “Maximilien comme un rusé politique dont il fallait se défier. En de- “mandant un armistice, il voulait seulement, disaient les deux géné- “raux, gagner du temps pour renforcer son armée, et il restait au fond “favorable à l'Autriche.

“Embarrassés par l'opposition des ambassadeurs de France et “de Suède, les commissaires bavares cherchèrent à pénétrer les inten- “tions de ces puissances. Les festins somptueux auxquels Tracy et “Marsilly invitaient souvent tous les commissaires leur en fournirent “le moyen. Lorsque l'ivresse avait gagné les convives, Küttner “cherchait à découvrir les secrets des Français, et Schaffer ceux des “Suédois. Un jour, Küttner apprit qu'au sortir d'un repas chez “Marsilly, le baron de Tracy avait été rapporté ivre dans sa demeure. “Il alla le voir aussitôt, et l'ayant trouvé bien disposé, il l'amena sans

“peine à lui faire lire toutes les instructions qu’il avait reçues de Mazarin. Küttner fut singulièrement tranquilisé, en voyant que ces instructions ordonnaient aux ambassadeurs français de faire toutes les concessions possibles à l’électeur et de lui assurer la possession du haut Palatinat et la dignité électorale.”⁽¹⁾

Il est incontestable que dans le récit qu’on vient de lire M. de Tracy ne fait pas comme diplomate une bien bonne figure. Mais le portrait est-il vraiment exact? Il y a des indices qui permettent d’au moins en douter. Ainsi M. Charvériat fait de l’ambassadeur de France à Ulm un baron de Tracy; ce seul trait me fait croire qu’il ne sait pas d’une façon vraiment précise à qui il a affaire. Déjà en 1858, vingt ans auparavant, dans son édition des *Mémoires de Balthazard sur la guerre de Guyenne*, M. Célestin Moreau attribuait le rôle d’Alexandre de Prouville, non seulement dans cette dernière guerre, mais dans les négociations d’Ulm sept ans plus tôt, à Pierre de Pellevé, baron de Tracy. Il est très probable que M. Charvériat, dans l’incapacité où il était de tout approfondir dans une matière aussi vaste et en même temps aussi obscure que la guerre de Trente ans, s’est contenté d’accepter la donnée de M. Moreau et a cru avec celui-ci que l’ambassadeur français de 1647 était Pellevé, baron de Tracy, alors qu’il était en réalité Prouville, marquis de Tracy.

Mais si M. Charvériat n’a pas approfondi ce détail, a-t-il mieux approfondi tout le reste? Je ne suis pas très éloigné de croire, pour ma part, qu’en faisant du Tracy d’Ulm, quel qu’il fût, le pauvre diplomate qu’on a vu, capable de virer au vent de la flatterie et de servir de jouet à Küttner, il n’a fait, comme beaucoup d’autres d’ailleurs, que tirer de prémisses vagues une conclusion hasardée, pour ne pas dire téméraire. L’idée qu’il nous laisse de l’envoyé de Mazarin concorde vraiment trop mal avec ce que le célèbre cardinal, un maître politique

⁽¹⁾ E. CHARVÉRIAT, *Hist. de la guerre de Trente ans*, Paris, 1878, t. II, pp. 566-567.

s'il en fut, pensait du même personnage après avoir longuement éprouvé son habileté, sa discrétion et sa prudence.

Que faut-il penser maintenant de l'anecdote peu banale qui nous montre Tracy livrant ses secrets à Küttner au milieu de l'ivresse? M. Charvériat ne l'a sûrement pas inventée, quoique, contrairement à son habitude, il ne cite pas dans ce cas-ci la source de son information. Il n'a pu toutefois l'emprunter qu'à quelque mémorialiste bavarois ou même autrichien, la présence d'un semblable rapport dans les archives diplomatiques françaises étant peu vraisemblable. Or, qui pourra jamais dire s'il ne s'agit pas là d'un simple commérage, comme il s'en trouve dans tous les mémoires ?

Si j'émetts ces quelques doutes, ce n'est pas que, panégyriste trop fervent, je veuille faire à tout prix de M. de Tracy une sorte de surhomme n'ayant jamais connu de faiblesse. Tout ce que j'ai peine à croire c'est que, après avoir traité longtemps des plus délicates affaires d'Etat, il n'avait pas accumulé assez de réserve diplomatique pour lui permettre de résister, même dans les fumées du vin, aux cajoleries d'un Küttner.

J'ai dit : même dans les fumées du vin, car il n'est pas impossible que M. de Tracy se soit oublié quelquefois en sa vie dans les vignes du Seigneur. Parce que les Mères Marie de l'Incarnation et Juchereau de Saint-Ignace nous le montrent donnant l'exemple de la plus constante dévotion à Québec en 1665, l'on aurait tort de conclure nécessairement que dans son existence antérieure il fut toujours aussi édifiant et aussi rangé. Au temps où il menait la vie des camps, il a pu, et même il a dû être ce qu'étaient la plupart des hommes de guerre, *potens ad bibendum* et grand videur de hanaps. N'oublions pas qu'en 1647 particulièrement il était en Allemagne, le pays par excellence des buveurs, et que, même s'il n'était pas des plus fervents disciples de Bacchus, il pouvait difficilement s'y dispenser de hurler de temps à autre avec les loups. Il y a dans les *Essais* de Montaigne une page savoureuse que l'on croirait avoir été écrite exprès pour justifier les

petits écarts de régime commis par Tracy à Ulm en 1647, si l'on ne savait qu'elle date de 1580, c'est-à-dire d'avant même sa naissance. Je ne résiste pas au plaisir de la citer :

“Les philosophes mesmes ne trouvent pas louable à Callisthènes d’avoir perdu la bonne grâce du grand Alexandre, son maître, pour n’avoir voulu boire d’autant à luy . . . Je pensois foire honneur à un seigneur aussy esloigné de ces débordements qu’il soit en France, de m’enquerir à luy en bonne compagnie combien de fois, en sa vye, il s’estoit enyvré pour la nécessité des affaires du roy en Allemagne; il le print de cette mesme façon et me respondit que c’estoit trois fois, lesquelles il récita. J’en sçay qui, à faute de cette faculté, se sont mis en grand peine, ayans à pratiquer cette nation”⁽¹⁾.

D’après la théorie de Montaigne, Tracy, en s’enivrant à Ulm, ne faisait donc que se dévouer pour la France, exactement comme le bon père Gaucher, dans le conte de Daudet, se dévoue pour sa communauté en lampant son fameux élixir.

Mais la meilleure justification d’Alexandre de Prouville est encore d’avoir mené à la meilleure fin possible la négociation dont il était chargé. Au lieu d’être roulé par Küttner, ce fut au contraire lui qui le roula. Il réussit à faire inscrire dans la convention d’Ulm, signée le 14 mai 1647, à peu près toutes les clauses essentielles qu’avait escomptées la cour de France.

Bien qu’il n’y ait pas paru cette fois à titre officiel, Tracy n’a pas dû être étranger à la préparation du traité de Munster ou de Westphalie qui suivit bientôt, à la fin de 1648, et dont le duc de Longueville, son patron, fut l’un des principaux négociateurs. Ce qui est du moins certain c’est que, au lendemain de la signature, Mazarin ne trouvait personne qu’il put utiliser mieux que lui pour une conversation dernière avec le duc de Bavière. ⁽²⁾

⁽¹⁾ MONTAIGNE, *Essais*, livre Ier, ch. XXVI.

⁽²⁾ *Lettres de Mazarin*, III, p. 285.

Après le traité de Munster qui mettait fin à la guerre de Trente ans, Tracy resta encore quelque temps en Allemagne pour seconder Turenne dans le licenciement des troupes et dans la restitution des places, mais le 12 février 1649 il était rappelé à Paris par une lettre de Mazarin conçue en ces termes :

“Leurs Majestés vous croyant plus utile icy à leur service qu’au lieu où vous êtes, ont résolu de vous y appeler, ainsi que vous le verrez par les lettres que M. LeTellier vous adresse, et, à la vérité, dans la bonne disposition que témoigne M. de Longueville de retourner dans son devoir, . . . on a estimé que, sy vous y estiez, ayant la créance que vous avez auprès de mon dit sieur de Longueville, vous pourriez beaucoup servir”. (1)

Cette fois l’attente du rusé ministre devait être trompée et l’événement prouva qu’il eût mieux fait de laisser plus longtemps en Allemagne le commissaire général de ses armées.

C’était en pleine Fronde et le duc de Longueville, malgré les espérances qu’il en avait un moment données au cardinal, n’étant pas “retourné dans son devoir” et ayant au contraire accentué sa révolte, Tracy, qui depuis toujours appartenait à sa maison, comme on disait alors, ne pouvait faire autrement que de le suivre. Il manifesta si bien ses sentiments à cet égard que, presque aussitôt après son retour en France, il fut mis en prison par ordre du roi, c’est-à-dire du cardinal qu’il avait désabusé.

Je n’ai malheureusement trouvé nulle part rien de précis sur l’occasion directe et sur les circonstances de cet emprisonnement. A la vérité il ne nous est connu que par les *Demandes des princes et seigneurs qui ont pris les armes avec le parlement et peuple de Paris*, une brochure in-4o publiée en 1649 et où on peut lire : “M. le duc de Longueville demande qu’on mette en liberté le sieur de Trassi.”

Par quel calcul politique Mazarin se décida-t-il à obtempérer à cette injonction du duc de Longueville, je l’ignore, mais ce qui est

(1) *Lettres de Mazarin*, III, p. 289.

certain c'est que Tracy fut relâché peu après. Après l'arrestation des princes en 1650 on le trouve auprès de Mme de Longueville qui, nous dit Mme de Motteville, avait "résolu de s'en aller à Dieppe, afin de "chercher en ce lieu quelque soulagement"(1).

La pauvre duchesse de Longueville ne fut pas très heureuse dans ce mouvement et elle ne dut même qu'au dévouement de Tracy et de quelques autres gentilhommes de ne pas tomber aux mains de ses adversaires. Elle s'était d'abord emparée du château de Dieppe, mais elle ne put jamais gagner la ville qui, restée fidèle au roi, s'était barricadée contre une invasion. Au bout de quelques semaines, elle dut fuir le château lui-même qui avait été investi par les troupes du roi. Voici comment Colbert raconte le détail de cette fuite peu glorieuse dans une lettre à LeTellier :

"Le sieur du Plessis-Bellièvre fut avant-hier maistre absolu du "château et fort du Pollet de Dieppe, le peu qu'il y avait de garnison "en estant sorty et s'estant débandé aussytôt. On a appris des officiers "qui estaient dans ces places qu'aux cris de joie que tout le peuple de "cette ville fit à l'entrée du dit sieur du Plessis, les soldats qui estoient "en garnison dans ledit château de Dieppe mirent bas les armes et "les jetèrent en bas de la muraille pour se sauver, ce qui fit résoudre "à Madame de Longueville de se retirer. Et se voulant servir du "vaisseau qu'elle faisoit tenir à la rade pour cela, elle fut empeschée de "se servir de cet esquip par le sieur de Saint-Aignan qui avait un corps "de garde de bourgeois contre le dit château. Elle fut contrainte "d'envoyer quatre gentilshommes à un petit village à un quart de lieue "du château, sur le bord de la mer, pour prendre des matelots et leur "faire mettre en mer une barque qui s'y trouva. Dans le temps qu'ils "retournèrent pour prendre la dite dame et l'y mener, les matelots "eurent la malice de faire un trou à cette barque pour luy faire prendre "eau; et, de plus, lorsqu'ils portèrent la dite dame avec ses filles dans "cette barque, ils en firent tomber deux dans l'eau; en sorte qu'en

(1) MME DE MOTTEVILLE, *Mémoires*, t. III, p. 161.

“arrivant dans ce meschant bateau, le trouvant fort chargé d’eau, et “le temps estant outre cela assez mauvais, elle fut obligée de se remettre “à terre où, après s’estre séchée, elle monta en croupe avec ses deux “filles et prit le chemin de Neufchatel. On dit que MM. de Tracy, “Saint-Ibal et Barrière sont avec elle, avec d’autres gentilshommes”(1).

Parlant de ceux qui accompagnèrent Mme de Longueville lors de sa fuite de Dieppe, Pierre Lenet, dans ses Mémoires, mentionne: “Frassy, ses filles et quelques autres.” (2) Bien que le même nom de Frassy se trouve à la fois dans le texte publié par Petitot, et dans celui publié par Michaud, il n’y a aucun doute que Lenet a voulu dire : Tracy.

D’après Colbert, Mme de Longueville au sortir du château de Pollet aurait pris le chemin de Neufchatel-en-Bray. Elle ne s’arrêta cependant pas à cet endroit et tout indique que Tracy la conduisit directement à Prouville, seigneurie de sa propre famille. Jal cite en effet dans son *Dictionnaire critique* un extrait d’une histoire manuscrite de Dieppe, où il est dit qu’après être sortie de Dieppe, la duchesse de Longueville “alla à Pourville (sic) accompagnée d’une demoiselle “et de cinq cavaliers qui lui aidèrent, quoique avec danger, à passer à “cheval la rivière de cette bourgade”(3).

Mais l’asile offert par Tracy ne pouvait être que temporaire. La duchesse dut pousser jusqu’aux bords de la Meuse, à Stenay, où sa position, sans être encore des meilleures, se trouvait cependant un peu affermie.

Tracy fut lui-même à Stenay car l’auteur de *l’Apothéose de Madame la duchesse de Longueville, princesse du sang*, le mentionne parmi les gentilshommes qui en 1651 représentaient autour de la belle

(1) *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, publiés par P. Clément, t. I, pp. 5-6.

(2) P. LENET. *Mémoires* (dans Petitot: Collection de Mémoires sur l’histoire de France), 2e série, t. 53, p. 94.

(3) A. JAL. *Dictionnaire critique de biographie et d’histoire*, 2e édition, Paris 1871, article Longueville.

Frondeuse “la valeur de Mars”. Mais il n’y devait pas rester longtemps. Dès cette même année 1651, on le voit se retirer brusquement du rang des insurgés et briser au moins momentanément les liens qui l’attachaient à la femme de son auguste patron. Valentin Conrart, dans ses *Mémoires*, assigne à cette rupture inattendue plusieurs raisons dont l’une, *horresco referens*, serait qu’étant tombé amoureux de la guerroyante duchesse de Longueville, il fut à la fin dépité de la froideur qu’elle lui montrait. Voici la page où Conrart, cessant d’être *l’homme au silence prudent*, rapporte cet intéressant potin de cour :

“La duchesse de Longueville rompit avec Tracy qui avait rendu “de longs et importants services à M. de Longueville et à elle; et il “revint en France après avoir obtenu un passe-port du Roi. On disait “qu’il était amoureux d’elle et qu’il lui avait écrit une lettre, et une à “Verpilière (c’est une fille qui est auprès d’elle et qu’elle aime fort) “par lesquelles cela paroissait, quoique couvertement. Néanmoins on “ne croit pas que cela seul ait été cause de sa disgrâce; mais Saint- “Romain et Sarrazin, qui s’étaient érigés en petits ministres auprès “de cette princesse, craignirent qu’il ne les supplantât, ou du moins “qu’il ne partageât avec eux sa confiance. C’est pourquoi ils le rendi- “rent suspect et firent en sorte qu’elle lui témoigna quelque froideur, “dont s’étant dégoûté, il se retira. Il avait voulu donner de la défiance “de M. de Turenne à Madame de Longueville sur ce qu’il était assuré “de la citadelle de Stenay et qu’il n’avait rien fait de considérable avec “des troupes capables de beaucoup entreprendre durant toute la cam- “pagne de l’année 1650; car pendant que l’armée du Roi s’opposait “à celle des Espagnols en Champagne, il pouvait venir avec la sienne “jusqu’aux portes de Paris et faire d’étranges ravages partout, et “pourtant il ne fit rien. Madame de Longueville qui se voyait entre ses “mains et en la puissance des Espagnols, jugea qu’il valait mieux “dissimuler que de témoigner du ressentiment du procédé de M. de “Turenne, puisqu’elle n’était pas en état de s’en venger; et Tracy, qui “est un franc Picard et tout-à-fait un homme d’honneur, jugeant qu’elle

“se faisait tort de ne pas le croire, aima mieux quitter que de voir les conseils des autres, qu’il trouvait fort mauvais, être suivis au préjudice des siens, qui étaient fort sincères et qui eussent été fort utiles à qui eût eu des forces pour se faire faire raison”⁽¹⁾.

On sait comment, Turenne s’étant réconcilié lui aussi avec la Cour et les troupes de Condé ayant été battues par lui à la bataille du Faubourg Saint-Antoine, la Fronde se trouva de ces deux faits pratiquement terminée en 1652. Cependant le soulèvement de la Guyenne qu’avait provoqué Condé avant de marcher sur Paris, durait encore et il fallait soumettre cette province révoltée. Tracy, qui avait été créé lieutenant-général des armées du roi peu après avoir fait sa paix avec Mazarin, fut envoyé de ce côté et pendant plus de deux ans, tout en combattant à l’occasion, il y remplit les mêmes fonctions de commissaire des armées qu’il avait déjà remplies en Allemagne avec tant d’habileté. Il fut un des principaux acteurs de cette importante campagne ainsi que l’attestent de nombreuses lettres de Mazarin à Le Tellier et à Colbert. Mais dans toutes ces lettres le cardinal ne parle toujours que du sieur de Tracy et les historiens n’ont pas toujours reconnu, sous ce nom un peu vague, notre Alexandre de Prouville. Ces historiens sont jusqu’à un certain point excusables, car, je le répète, il y avait peut-être à l’époque huit ou dix gentilshommes différents qui étaient désignés sieurs de Tracy d’après des terres de ce nom situées dans diverses parties de la France.

J’ai déjà dit comment M. Célestin Moreau dans son édition des *Mémoires de Balthazard sur la guerre de Guyenne* a confondu Pierre de Pellevé, baron de Tracy, ⁽²⁾ avec le lieutenant-général des armées roya-

⁽¹⁾ *Mémoires de Valentin Conrart* (dans Petitot: Collection de Mémoires sur l’histoire de France), 2e série, t. 48, p. 225.

⁽²⁾ Il est même douteux que Pellevé ait été baron de Tracy. Lachesnay-Desbois, il est vrai, assigne à la famille Pellevé un fief appelé Tracy, mais Moreri, à l’article Pellevé, ne parle que d’un fief de Tourny, et le duc d’Aumale, dans son *Histoire des Princes de Condé*, mentionne Louis de Pellevé, baron de Tourny, tué à Nordlingen en 1645.

les et le futur vice-roi de la Nouvelle-France, Alexandre de Prouville, marquis de Tracy.

Le nouveau lieutenant-général ne travaillait que depuis quelques mois en Guyenne à éteindre les derniers tisons fumants de la Fronde dont il avait lui-même allumés quelques-uns, lorsque le bruit de sa mort se répandit soudain à la Cour. Voici les vers sautillants par lesquels le gazetier Loret annonce l'événement, le 30 août 1653 :

*Trassy, fort brave gentilhomme,
Et (pour guerrier) un grand prud'homme,
Capitaine assez renommé,
Et de tous les soldats aimé,
Par un malheur vrayment funeste,
Est mort à Montauban ⁽¹⁾ de peste,
Dont j'ai grand regret, par ma foy,
Car il servait fort bien le Roy ⁽²⁾*

La nouvelle ayant été bientôt reconnue fausse, Loret se retracta en ces termes galants le 6 septembre suivant :

*J'avoue icy que j'eus grand tort
Faisant Monsieur de Trassy mort
Dans ma relation dernière;
Il n'a point perdu la lumière
Et de cette relation
Voicy la rétractation.
Epouze, fille, fils et gendre
Qui n'avez pu sa mort entendre
Sans sentir d'extrêmes douleurs,*

(1) D'après La Bardaeus, ou Jean de la Barde, Tracy avait Montauban pour siège principal de ses opérations. "Tracius . . . qui apud Montalbanum erat sicuti quaestor in Aquitanico exercitu." (*De Rebus gallicis*, p. 765).

(2) LORET, *Muse historique*, t. I, p. 404.

*Arêtez le cours de vos pleurs
Et que chacun se persuade
Qu'il n'est pas seulement malade. (1)*

L'année suivante, en 1654, après que la guerre de Guyenne eut été close par la soumission de Bordeaux, l'on signale les exploits d'un sieur de Tracy dans le nord de la France où Turenne continue de lutter contre Condé devenu l'allié des Espagnols. Ainsi Le Tellier écrit de Péronne au cardinal Mazarin le 7 août 1654 que "M. de Tracy a défait 400 chevaux des ennemis qui venaient du côté d'Aire dans leur camp, et leur a pris 3000 grenades et 200 sacs de poudre. (2) Ce combat de quelques escadrons qui est bien infime lorsqu'on le compare aux engagements monstrueux des guerres modernes, fut pourtant considéré de la première importance dans le temps.

Faut-il reconnaître dans le héros de cette affaire notre Tracy qui serait passé en 1654 des armées du Midi à celles du Nord ? M. Chéruel, l'éditeur des *Lettres de Mazarin*, ne sait trop qu'en penser; il hésite entre Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, et Henry Bonneau, sieur de Tracy, un frère de la célèbre madame de Miramion, née Bonneau. Ce dernier est facilement éliminé car, lieutenant-général en 1677, il est mort en 1682, et nous verrons que le vainqueur d'Aire ne survécut qu'à peine un an à son exploit.

M. Maréchal, l'éditeur des *Mémoires de Turenne*, n'a pas hésité, lui; dans toutes les circonstances de cette guerre du Nord où apparaît le nom de Tracy, il ne réfère jamais dans ses notes et dans l'index des *Mémoires* qu'à Alexandre de Prouville, marquis de Tracy. Comme M. Chéruel, il fait erreur, mais son erreur est un peu moins éloignée de la vérité, elle est surtout moins flagrante que celle de M. Célestin Moreau dont j'ai parlé, car en fin de compte ce n'est que le fils qu'il confond avec son père. Le vainqueur d'Aire n'est en effet que Charles-

(1) LORET, *Muse historique*, t. I, p. 405.

(2) *Mémoires du maréchal de Turenne*, t. 2, p. 251.

Henri de Prouville, fils du lieutenant-général, et lui-même mestre de camp d'un régiment de cavalerie dit de Tracy. Nous en avons une preuve assez convaincante dans le couplet suivant du gazetier Loret, en date du 8 août 1654 :

*Vendredy, l'on me dit en ville,
Que le jeune Trassy-Prouville
Qui commande les étrangers
Et n'appréhende aucuns dangers
Rencontrant un convoi de poudre,
Il fallut soudain en découdre.
Ils étaient cinq cents cavaliers,
Tant gendarmes que fuzeliers,
Qui dans le camp d'Aras, grand-erre,
Portaient munitions de guerre;
Ils étaient fort belliqueux,
Mais il le fut encor plus qu'eux;
Car, par sa valeur et conduite,
Il déconfit et mit en fuite
Ces cinq cents ennemis du Roy,
Dont je lui sçay bon gré, ma foy. ⁽¹⁾*

Ainsi que je l'ai tout à l'heure laissé entendre, ce jeune général qui donnait tant d'espérances et qui à 25 ans était déjà mestre de camp d'un régiment, mourut peu après. Il fut tué dès l'année suivante au cours d'un combat.

Voici le couplet du 24 juillet 1655 où Loret, après avoir commencé par se moquer de la nouvelle comme d'une rumeur ridicule, finit par en accepter mélancoliquement la triste confirmation.

*Quantité de chétifs esprits
Mal informés et mal appris
Et plus fantasques que des mules*

⁽¹⁾ LORET, *Muse historique*, t. I, p. 527.

*Font courir des bruits ridicules
Que nos Ennemis ont défait
Sept mil Français de compte fait;*

.....

*Que le brave sieur de Prouville
(Qui seul en valait presque mille)
A payé tribut à Cloton,
Frapé d'un coup de mousqueton,
Exerçant sa valeur sans bornes
Contre un certain ouvrage à cornes.
(Hélas ! pour ce jeune seigneur
Dont la vertu digne d'honneur
N'était de personne ignorée,
Sa mort n'est que trop assurée).*

Bussy-Rabutin donne dans ses *Mémoires* quelques détails un peu plus circonstanciés sur la mort du jeune et vaillant homme de guerre : “Tracy”, écrit-il, “mestre de camp d'un régiment de cavalerie, “ayant suivi le maréchal de Turenne à la tranchée, voulut faire le “volontaire et donner avec les gens détachés; il fut tué d'un coup de “mousquet au travers du corps; ce qui fut un grand dommage, car “c'était un garçon de grande espérance qui avoit beaucoup de cœur et “beaucoup d'esprit.”⁽¹⁾

C'est à Landrecies, en Flandre, que le fatal événement arriva. Le fait est confirmé par une lettre de Mazarin du 27 juillet 1655 où, après avoir recommandé aux surintendants des finances d'assigner sur des fonds assurés deux ordonnances de paiement qui leur seront présentées par M. de Tracy, il ajoute : “C'est un gentilhomme de “mérite et qui vient de perdre son fils au siège de Landrecies.”

De cette dernière lettre de Mazarin l'on serait tenté de conclure que Tracy père fut lui aussi mêlé à la guerre contre les Espagnols dans

(1) ROGER DE RABUTIN, COMTE DE BUSSY, *Mémoires*, t. I., p. 417.

la Flandre française, mais je n'oserais, quant à moi, l'affirmer de façon sûre. Je n'ai trouvé aucune autre trace positive de la participation du marquis aux événements du nord-est de la France après 1652. Tout ce que nous dit Pinard dans sa *Chronologie* c'est qu'en cette même année 1652 il fut employé en Guyenne et continua d'y servir les années suivantes. Bien qu'il ne soit pas probable qu'il ait été si longtemps inactif après la soumission de Bordeaux, c'est-à-dire après la pacification de la Guyenne, nous ne le rencontrons plus avant 1663 alors qu'il est commissionné par le roi pour aller commander dans toutes les possessions françaises de l'Amérique méridionale et septentrionale, non pas précisément comme vice-roi ainsi que l'on a pris et conservé l'habitude de le dire, mais comme lieutenant-général en l'absence du comte d'Estrades qui était toujours vice-roi.

Ainsi que je l'ai suffisamment indiqué par le titre même de ce travail, mon intention n'est pas de retracer cette partie de la carrière de M. de Tracy. Je n'ai pas à répéter ici comment l'envoyé de Louis XIV, parti de France le 16 mai 1664, visita d'abord Cayenne et les Antilles, se rendit en 1665 à Québec où l'attendait le régiment de Carignan, souleva l'admiration du peuple par sa conduite éminemment chrétienne, fit vaillamment la guerre contre les Agniers malgré son âge avancé, et repartit pour la France entouré d'un respect universel à la fin d'août 1667. Tout cela est déjà abondamment connu de ceux qui me lisent.

Quant à la carrière subséquente de M. de Tracy elle ne devait pas se prolonger longtemps et elle se résume en quelques lignes.

Nommé peu après son retour, par commission du 12 décembre 1667, gouverneur de Dunkerke en l'absence du comte d'Estrades, l'ancien lieutenant-général de la Nouvelle-France et des îles d'Amérique ne garda ce poste qu'une dizaine de mois. Le 26 octobre 1668 il obtint le commandement du château Trompette qu'il devait garder jusqu'à sa mort.

Par une erreur singulière le duc d'Aumale ⁽¹⁾ fait mourir le marquis de Tracy en 1668, l'année même de sa nomination au commandement de la célèbre forteresse de Bordeaux. Tout le monde sait aujourd'hui, non seulement d'après Pinard, mais d'après nombre d'autres autorités, qu'il est mort deux ans plus tard, le 28 avril 1670. Et il n'est pas sans intérêt de noter qu'il est mort à Paris, et non pas au château Trompette, près de Bordeaux, comme le dit le R. P. LeJeune dans son *Dictionnaire général*. La Société historique de Chicago possède l'original d'une obligation par laquelle Alexandre de Prouville, chevalier, seigneur de Tracy, confesse devoir 2,400 livres au sieur Henri de Lafrenaye, son écuyer depuis 7 ans, le même par conséquent que l'on rencontre avec lui à Québec en 1665, et cette obligation, qui porte la signature autographe de M. Tracy, a été passée à Paris, rue du Bouloir, en la maison et l'hôtel du Saint-Esprit, paroisse Saint-Eustache, le 26 avril 1670, exactement deux jours avant le décès du signataire principal.

Ainsi que je l'ai déjà dit, M. de Tracy s'était marié deux fois. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu découvrir le nom de sa première femme. Tout ce que j'en sais, d'après Loret, c'est qu'elle est morte à l'extrême fin de novembre ou dans les tout premiers jours de décembre 1653. Citons une dernière fois le sympathique gazetier Loret qui, le 6 décembre de la même année, chantait ainsi les mérites de la regrettée défunte :

*La sage dame de Tracy
A la campagne, et non icy,
Depuis cinq ou six jours est morte.
La dite dame était accorte,
Elle avait de l'entendement,
Elle vivait moralement,*

(1) *Histoire des princes de Condé*, IV, 221, N.

*Elle était douce, elle était bonne,
Mais la mort n'épargne personne* ⁽¹⁾.

Après trois ans de veuvage, M. de Tracy convolait le 15 avril 1657, à Saint-Eustache de Paris, avec Demoiselle Louise de Fouilleuse, "en présence de Charles de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, frère aîné de l'épouse, et de Philippe de Fouilleuse, marquis de Fouilleuse, son deuxième frère"⁽²⁾.

Louise de Fouilleuse survécut à son mari car, dans l'acte d'obligation du 26 avril 1670 cité plus haut, elle apparaît comme s'engageant solidairement et conjointement avec lui et appose sa signature à la suite de la sienne.

M. de Tracy ne semble pas avoir eu d'enfants de son second mariage. Du premier mariage qui a dû être contracté un peu avant 1630, on lui en connaît au moins deux, un fils, Charles-Henri, celui que nous avons vu mourir à l'âge de 25 ans d'un coup de mousqueton au siège de Landrecies en 1655, et une fille Corisande (Crisante) dont j'ai déjà signalé le mariage avec Pierre de Halgouët, chevalier, seigneur de Cargreys. Je crois même que ce fut là ses deux seuls enfants et je m'autorise pour cela de Loret qui, en 1653, lorsqu'il pleure prématurément Tracy faussement rapporté mort, semble rassembler toute sa famille en ce seul vers :

Epouse, fille, fils et gendre.

Nous avons en date du 23 août 1655 un acte de donation fait par M. de Tracy en faveur de sa fille Crisante, épouse de Pierre de Halgouët, seigneur de Cargreys, ⁽³⁾ mais cette donation n'était certainement pas faite à cause de mariage. Une lettre de Mazarin du 12

⁽¹⁾ LORET, *Muse historique*, t. I, p. 438.

⁽²⁾ Ce détail tiré de la Bibliothèque nationale, Manuscrits français, 32587, a été gracieusement fourni par le R. P. Archange Godbout, des Frères Mineurs.

⁽³⁾ Paris, Archives nationales, Y 192, folio 266 vo (Note du R. P. Godbout, o. f. m.)

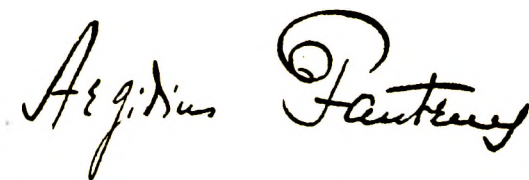
février 1649 ⁽¹⁾ laisse clairement voir que M. de Cargreys était déjà à cette époque allié à la famille Prouville, et Loret dans sa gazette du 6 septembre 1653 n'a certainement pas voulu désigner d'autre gendre que lui.

J'ai tout lieu de croire que Crisante de Prouville, mariée à Pierre de Halgouët, seigneur de Cargreys (ou de Kergreeh), fut la mère de Jean-Louis de Halgouët, marquis de Tracy, mort fou à Charenton en 1704 et dont Saint-Simon a raconté dans ses *Mémoires* la curieuse existence. ⁽²⁾

Le chevalier de Tracy-Cargret, capitaine de vaisseau tué le 18 juin 1696 à la défaite de la flotte hollandaise par Jean Bart dans la mer du Nord, doit être un autre de ses fils.

Saint-Simon nous apprend que Jean-Louis, l'interné de Charenton, n'était pas marié mais je ne puis dire si le marin que je suppose son frère était également célibataire.

A tout événement j'ai vainement cherché des Halgouët de Tracy et des Tracy-Cargreys après 1704 et il est permis de penser que la descendance directe de M. de Tracy s'est prématurément arrêtée avec ces deux petits-fils à la fin si diversement tragique. Heureusement, le noble marquis n'avait pas besoin d'une plus longue lignée pour perpétuer le nom qu'il a le premier illustré. Sa mémoire reste toujours vivante au Canada français et n'y sera jamais oubliée. Après Cartier et Champlain, il n'est peut-être personne dont le passage à travers la Nouvelle-France ait laissé dans notre histoire un sillon plus radieux.



⁽¹⁾ *Lettres de Mazarin*, II, p. 289.

⁽²⁾ SAINT-SIMON, *Mémoires*, édition de A. de Boislisle, XII, p. 250.